

**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE SEANCE**

**Séance du jeudi 5 mars 2026 19:00
Salle les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre**

Quorum : 13

Membres présents :

Anita BERNARD, Ludovic BERNARD, Alexandra BITEAU, Emilie CHARRIER, Eric CLAIRGEAUX, Albert CORNUAU, Laurent DESNOUHES, Nathalie DUBIN, Magalie GUICHETEAU, Véronique JOLY, Catherine LUMINEAU, Johann PASQUEREAU, Charlène RANTIERE, Céline RAVAUD, Christian RIGAUDEAU, Marie-Odile ROCHAS, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Bernard GUILLOTEAU (donne pouvoir à : Albert CORNUAU), Nicolas LANOUE (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY), Nicolas STEENO (donne pouvoir à : Anita BERNARD), Adeline YVAI-NURDIN (donne pouvoir à : Laurent DESNOUHES)

Membres Absents :

Antoine HERITEAU, Anne-Claude LUMET

Président de séance : Jean-Louis ROY

Secrétaire de séance : Véronique JOLY

Ordre du jour du Conseil Municipal du 5 mars 2026

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2026

FINANCES

2. Vote du compte financier unique 2025
3. Bilan des acquisitions et des cessions sur la Commune de Sèvremont en 2025
4. Affectation définitive des résultats de l'exercice 2025
5. Vote des taux d'imposition pour l'année 2026
6. Autorisations de programme et crédits de paiement
7. Vote du budget primitif 2026_ Budget principal
8. Vote du budget primitif 2026_ Budget Atelier Relais
9. Vote du budget primitif 2026_ Budget Bureaux Place du sommet
10. Vote du budget primitif 2026_ Budget Commerces
11. Vote du budget primitif 2026_ Budget Extension lotissement du Bois
12. Vote du budget primitif 2026_ Budget Lotissement La Girauderie
13. Vote du budget primitif 2026_ Budget Lotissement Le Bessec
14. Vote du budget primitif 2026_ Budget Lotissement Les Versennes 2
15. Vote du budget primitif 2026_ Budget Lotissement Du Bois 3
16. Vote du budget primitif 2026_ Budget Lotissement le Verger
17. Vote du budget primitif 2026_ Budget Lotissement les Vignes 2
18. Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026

ENFANCE-JEUNESSE

19. Détermination de la participation financière versée au titre des contrats d'association passés avec les OGEC Saint Joseph (La Flocellière), Les Trois Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre), Saint Joseph (les Châtelliers-Châteaumur) et Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure)
20. Vote d'une subvention à l'association Familles Rurales de Saint-Michel-Mont-Mercure
21. Vote de subventions à l'association Monchapo
22. Vote d'une subvention à l'association Familles Rurales de La Flocellière
23. Vote d'une subvention à l'IME des Herbiers
24. Vote d'une subvention à l'association Les Pitchounes
25. Vote d'une subvention à l'association Les Petits Pouces
26. Vote d'une subvention à l'APEL St Joseph de La Flocellière
27. Vote d'une subvention à l'APEL Les Trois Ponts de la Pommeraie sur Sèvre
28. Vote d'une subvention à l'APEL St Joseph de Les Châtelliers-Châteaumur
29. Vote d'une subvention à l'APEL Ste Anne de Saint-Michel-Mont-Mercure
30. Vote d'une subvention au Public pour tous (Ecole Jacques-Bereau de La Flocellière)

VIE ASSOCIATIVE-ACTEURS ECONOMIQUES

31. Remboursement de frais à l'association Les Pas du Sommet
32. Remboursement de frais à l'association Les sentiers flocéens
33. Vote d'une subvention à l'association Les amis du château de La Flocellière
34. Vote d'une subvention à l'association ART FLO
35. Vote d'une subvention à l'association Castel en scène
36. Vote d'une subvention à l'ACPG CATM Sèvremont
37. Vote d'une subvention à l'association au CESAC
38. Vote d'une subvention exceptionnelle à l'association Comité des fêtes de Saint-Michel-Mont-Mercure pour une formation d'artificier
39. Vote d'une subvention à l'association Comité des fêtes 10 ans de Sèvremont
40. Vote d'une subvention à l'association La Boulite
41. Vote d'une subvention à l'association Les arts Sèvremontains
42. Vote d'une subvention à l'association Les Pépites du Bocage
43. Vote d'une subvention à l'association Les Troubadours des Ponts
44. Vote d'une subvention à la Maison de la vie rurale, association labellisée CPIE Sèvre et Bocage
45. Vote d'une subvention à l'association Patrimoine et savoirs du bocage
46. Vote d'une subvention à l'association The N'Joy
47. Vote d'une subvention à l'association Les écuries du Haut Vignaud
48. Vote d'une subvention à l'association Castelmurois ambiance sportive
49. Vote d'une subvention à l'association Le cercle équestre de La Loge
50. Vote d'une subvention à l'école de danse de Les Châtelliers
51. Vote d'une subvention à l'association Haut Bocage Vendée Basket
52. Vote d'une subvention exceptionnelle à l'association Haut Bocage Vendée Basket pour un jeu de maillots
53. Vote d'une subvention à l'association au Moto Touriste Club du Mont Mercure – MTCMM
54. Vote d'une subvention à l'association Palet Club Michelais
55. Vote d'une subvention à l'association Pelicans Gym Les Epesses
56. Vote d'une subvention à l'association Polka Flo danse
57. Vote d'une subvention à l'association Sèvremont Football Club
58. Vote d'une subvention à société de chasse « Saint-Hubert » La Pommeraie-sur-Sèvre
59. Vote d'une subvention à société de chasse La Bécasse – La Flocellière
60. Vote d'une subvention à société de chasse de Saint-Michel-Mont-Mercure
61. Vote d'une subvention à l'association Tennis Club de Epesses
62. Vote d'une subvention à l'association tennis de table des monts et vallées
63. Vote d'une subvention à l'association Twirling Pouzauges Bocage
64. Vote d'une subvention à l'association USHB – Handball
65. Vote d'une subvention à l'association La Carpe Michelaise

INTERCOMMUNALITE

66. Modification des compétences de la communauté de communes du pays de Pouzauges

VOIRIE

67. Mise en place d'une convention de servitude pour le passage d'un réseau électrique sur un terrain communal
68. Convention passée avec Vendée Eau pour la mise en place de quatre poteaux incendie
69. Acte de sous-traitance relatif au marché de travaux de voirie 2025
70. Acte de sous-traitance au marché relatif à l'aménagement du lotissement Le Verger

RESSOURCES HUMAINES

71. Gratification financière pour l'accueil de stagiaires de l'enseignement

URBANISME

72. Choix de la société chargée des travaux d'aménagements paysagers dans le lotissement Les Versennes 2 »

DOMANIALITE

73. Acquisition d'un terrain (commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre)
74. Vente d'un bâtiment et d'un terrain attenant (commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur
75. Vente d'un atelier relais
76. Occupation du domaine public par la société Api

DIVERS

77. Participation à la réparation d'un réseau privatif d'eaux usées
78. Convention pour l'installation et la maintenance de passerelles Lora
79. Détermination du lieu de réunion du conseil municipal relatif à l'élection du maire et des adjoints
80. Décisions prises par délégation du conseil municipal
81. Approbation du dossier du permis d'aménager modificatif « Les Versennes 2 ».

SEANCE PUBLIQUE

En introduction de ce conseil, Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la dernière séance du mandat. Il pense à tous les conseillers municipaux qui ont participé à ce mandat, et notamment à Claude Roy et à Bernard Martineau qui nous ont quittés. Il a aussi une pensée pour Marie-Christine Burch (en raison du décès de son mari pendant le mandat), Antoine Heriteau qui a actuellement des problèmes de santé et Nicolas Lanoue qui vient de perdre son père.

1. D01 02 2026 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Monsieur le Maire soumet à l'adoption du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion en séance publique du 26 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve ce procès-verbal.

FINANCES

2. D02 02 2026 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (Point présenté par Nathalie DUBIN)

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a élu son président de séance en la personne de [Nathalie DUBIN adjointe, responsable de la commission « Finances – Budgets »](#).

[Monsieur le Maire quitte la salle.](#)

[Nathalie DUBIN](#) présente le compte financier unique 2025 retraçant les opérations du budget communal.

- BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	5 851 613,47 €	Dépenses réalisées :	2 803 965,79 €
Recettes réalisées :	6 707 412,79 €	Recettes réalisées :	3 104 241,30 €
Excédent reporté 2024 :	2 609 180,08 €	Excédent reporté 2024 :	-494 315,77 €
Résultat de l'exercice :	3 464 979,40 €	Résultat de l'exercice :	-194 040,26 €
		Restes à réaliser :	-194 591,74 €

- BUDGET ATELIERS RELAIS

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	281 470,59 €	Dépenses réalisées :	475,00 €
Recettes réalisées :	34 329,65 €	Recettes réalisées :	19 259,87 €
Excédent reporté 2024 :	263 897,01 €	Excédent reporté 2024 :	177 784,83 €
Résultat de l'exercice :	16 756,07 €	Résultat de l'exercice :	196 569,70 €

- BUDGET BUREAUX PLACE DU SOMMET

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	3 312,16 €	Dépenses réalisées :	100,00 €
Recettes réalisées :	3 125,92 €	Recettes réalisées :	2 758,00 €
Excédent reporté 2024 :	474,08 €	Excédent reporté 2024 :	2 758,00 €
Résultat de l'exercice :	287,84 €	Résultat de l'exercice :	5 416,00 €

**- BUDGET
COMMERCES**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	119 960,32 €	Dépenses réalisées :	64 298,77 €
Recettes réalisées :	110 084,81 €	Recettes réalisées :	140 745,06 €
Excédent reporté 2024 :	30 527,50 €	Excédent reporté 2024 :	-36 621,00 €
Résultat de l'exercice :	20 651,99 €	Résultat de l'exercice :	39 825,29 €
		Restes à réaliser :	-39 819,48 €

**- BUDGET EXTENSION LOTISSEMENT DU
BOIS**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	128 993,71 €	Dépenses réalisées :	55 600,59 €
Recettes réalisées :	55 600,59 €	Recettes réalisées :	46 961,43 €
Excédent reporté 2024 :	124 025,21 €	Excédent reporté 2024 :	-46 961,43 €
Résultat de l'exercice :	50 632,09 €	Résultat de l'exercice :	-55 600,59 €

- BUDGET LOTISSEMENT DE LA GIRAUDERIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	54 541,39 €	Dépenses réalisées :	54 541,39 €
Recettes réalisées :	54 541,39 €	Recettes réalisées :	54 541,39 €
Excédent reporté 2024 :	57 878,60 €	Excédent reporté 2024 :	-54 541,39 €
Résultat de l'exercice :	57 878,60 €	Résultat de l'exercice :	-54 541,39 €

- BUDGET LOTISSEMENT LE VERGER

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	135 198,56 €	Dépenses réalisées :	83 541,86 €
Recettes réalisées :	134 211,86 €	Recettes réalisées :	51 656,70 €
Excédent reporté 2024 :	-986,70 €	Excédent reporté 2024 :	-51 656,70 €
Résultat de l'exercice :	100 874,95 €	Résultat de l'exercice :	-83 541,86 €

- BUDGET LOTISSEMENT LE BESSEC

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	311 354,27 €	Dépenses réalisées :	121 304,40 €
Recettes réalisées :	288 859,40 €	Recettes réalisées :	307 871,83 €
Excédent reporté 2024 :	221 852,56 €	Excédent reporté 2024 :	-307 871,83 €
Résultat de l'exercice :	199 357,69 €	Résultat de l'exercice :	-121 304,40 €

- BUDGET LOTISSEMENT LES VERSENNES 2

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	531 877,32 €	Dépenses réalisées :	531 877,32 €
Recettes réalisées :	631 877,32 €	Recettes réalisées :	343 006,26 €
Excédent reporté 2024 :	177 999,74 €	Excédent reporté 2024 :	-343 006,26 €
Résultat de l'exercice :	277 999,74 €	Résultat de l'exercice :	-531 877,32 €

- BUDGET LOTISSEMENT DU BOIS 3

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	22 711,78 €	Dépenses réalisées :	22 711,78 €
Recettes réalisées :	42 711,78 €	Recettes réalisées :	13 502,69 €
Excédent reporté 2024 :	10 000,00 €	Excédent reporté 2024 :	-13 502,69 €
Résultat de l'exercice :	30 000,00 €	Résultat de l'exercice :	-22 711,78 €

- BUDGET LOTISSEMENT LES VIGNES 2

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	270 080,59 €	Dépenses réalisées :	270 080,59 €
Recettes réalisées :	405 080,59 €	Recettes réalisées :	0,00 €
Excédent reporté 2024 :	0,00 €	Excédent reporté 2024 :	0,00 €
Résultat de l'exercice :	135 000,00 €	Résultat de l'exercice :	-270 080,59 €

Arrivée d'Emilie CHARRIER à 20h00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le Compte Financier Unique de l'année 2025.

Vote : Adoptée à l'unanimité

N'ont pas pris part au vote : 2 (Jean-Louis ROY, Nicolas LANOUE)

3. D03 02 2026 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS SUR LA COMMUNE DE SEVREMONT EN 2025 (Point présenté par Nathalie DUBIN)

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une Commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette Commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte financier unique de la Commune. ».

Monsieur le Maire présente ce bilan au Conseil Municipal

Acquisitions

- Parcelle ZV344 d'une surface de 25 m² acquise auprès des Consorts MENARD pour 297,17€.
(446.17€ frais inclus)
- Parcelle ZV351 d'une surface de 85 m² acquise auprès de Mr Armand BOUCHET pour 614,67€.
(2 396,27€ frais inclus)
- Parcelles ZV346 et ZV349 d'une surface de 62 m² acquises auprès des Consorts BOUDEAUD pour 564,96€. (781,96€ frais inclus)

Cessions

- Parcelle B733 d'une surface de 1 m² cédée à Mr Cédric CHAILLOUX pour 50€
- Parcelle ZR272 d'une surface de 158 m² cédée à Mr et Mme David GRELARD pour 1 580€
- Parcelle A1752 d'une surface de 105 m² cédée à la SCI QUATRO IMMO pour 65 000€
- Parcelles ZR273 et ZR275 d'une surface de 144 m² cédées à Mr Axel SOURISSEAU et Mme Julie BLANDIN
- Parcelle AB130 d'une surface de 258 m² cédée à la SCI les Hauteurs du Bocage pour 75 000€
- Parcelle A995 d'une surface de 50 m² cédée à Mr Aurélien CARCAUD pour 20€
- Parcelles A2568 et A2569 d'une surface de 147 m² cédées à Mr Kévin PRANDINI pour 294€
- Parcelle AB732 d'une surface de 36 m² cédée à Mr Yves TEILLET et à Mme Katy RIDEL pour 900€

Monsieur le Maire propose d'approuver ce bilan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve le bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2025.

Vote : Adoptée à l'unanimité

4. D04 02 2026 - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 (Point présenté par Nathalie DUBIN)

Au vu du Compte Financier Unique 2025, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats conformément au tableau annexé à la présente délibération :

Budgets	Résultat de la section de fonctionnement en euros	Besoin d'investissement			Affectation des résultats				
		Résultat de la section d'investissement en euros	Solde des restes à réaliser en euros	Total en euros	D 002 (fct)	R 002 (fct)	D 001 (inv)	R 001 (inv)	R 1068 (inv)
Principal	3 464 979,40 €	- 194 040,26 €	- 194 591,74 €	- 388 632,00 €		3 076 347,40 €	-194 040,26 €		388 632,00 €
Ateliers relais	16 756,07 €	196 569,70 €		196 569,70 €		16 756,07 €		196 569,70 €	
Bureaux place du sommet	287,84 €	5 416,00 €		5 416,00 €		287,84 €		5 416,00 €	
Commerces	20 651,99 €	39 825,29 €	- 39 819,48 €	5,81 €		20 651,99 €		39 825,29 €	
Lot.Le Bois (extension)	50 632,09 €	- 55 600,59 €		- 55 600,59 €		50 632,09 €	- 55 600,59 €		
Lot. La Girauderie	57 878,60 €	- 54 541,39 €		- 54 541,39 €		57 878,60 €	- 54 541,39 €		
Lot. Le Verger	100 874,95 €	- 83 541,86 €		- 83 541,86 €		100 874,95 €	- 83 541,86 €		
Lot. Le Bessec	199 357,69 €	- 121 304,40 €		- 121 304,40 €		199 357,69 €	-121 304,40 €		
Lot. Les Versennes 2	277 999,74 €	- 531 877,32 €		- 531 877,32 €		277 999,74 €	-531 877,32 €		
Lot. Le Bois (tranche 3)	30 000,00 €	- 22 711,78 €		- 22 711,78 €		30 000,00 €	- 22 711,78 €		
Lot. Les Vignes 2	135 000,00 €	- 270 080,59 €		- 270 080,59 €		135 000,00 €	-270 080,59 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve l'affectation des résultats de l'année 2025.

Vote : Adoptée à l'unanimité

5. **D05 02 2026 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026 (Point présenté par Nathalie DUBIN)**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2025 :

	Sèvremont
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	16,80 %
Taxe sur le foncier bâti	30,66 %
Taxe sur le foncier non bâti	38,50 %

Il propose de reconduire les mêmes taux sur 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve cette proposition.

Vote : Adoptée à l'unanimité

6. **D06 02 2026 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (Point présenté par Nathalie DUBIN)**

Monsieur le Maire annonce que la Commune souhaite mettre en place cette procédure pour les programmes d'investissement suivants :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) et la création des deux autorisations de programme telles que détaillées ci-dessus,
- De l'autoriser à engager les dépenses des deux opérations précitées, à hauteur de l'autorisation de

- programme et à mandater les dépenses afférentes,
- De préciser que les crédits de paiement 2026 seront inscrits au budget 2026 sur les deux opérations concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve cette proposition.

Vote : Adoptée à l'unanimité

7. D07 02 2026 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 (Point présenté par Nathalie DUBIN)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8. D08 02 2026 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ATELIERS RELAIS (Point présenté par Nathalie DUBIN)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget « Atelier Relais » de la Commune pour l'exercice 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget « Atelier Relais » de la Commune pour l'exercice 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9. D09 02 2026 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET BUREAUX PLACE DU SOMMET (Point présenté par Nathalie DUBIN)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget « Bureaux Place du Sommet » de la Commune pour l'exercice 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget « Bureaux Place du Sommet » de la Commune pour l'exercice 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10. D10 02 2026 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET COMMERCES (Point présenté par Nathalie DUBIN)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget « Commerces » de la Commune pour l'exercice 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget « Commerces » de la Commune pour l'exercice 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11. D11 02 2026 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET EXTENSION LOTISSEMENT DU BOIS (Point présenté par Nathalie DUBIN)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget « Extension Lotissement du Bois » de la Commune pour l'exercice 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget « Lotissement Extension du Bois » de la Commune pour l'exercice 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12. D12 02 2026 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET LOTISSEMENT DE LA GIRAUDERIE (Point présenté par Nathalie DUBIN)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget « Lotissement La Girauderie » de la Commune pour l'exercice 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget « Lotissement La Girauderie » de la Commune pour l'exercice 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13. D13 02 2026 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET LOTISSEMENT LE BESSEC (Point présenté par Nathalie DUBIN)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget « Lotissement Le Bessec » de la Commune pour l'exercice 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget « Lotissement Le Bessec » de la Commune pour l'exercice 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14. D14 02 2026 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET LOTISSEMENT LES VERSENNES 2 (Point présenté par Nathalie DUBIN)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget « Lotissement Les Versennes 2 » de la Commune pour l'exercice 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget « Lotissement Les Versennes 2 » de la Commune pour l'exercice 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15. D15 02 2026 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET LOTISSEMENT DU BOIS TRANCHE 3 (Point présenté par Nathalie DUBIN)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget « Lotissement Du Bois Tranche 3 » de la Commune pour l'exercice 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget « Lotissement Du Bois Tranche 3 » de la Commune pour l'exercice 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16. D16 02 2026 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026- BUDGET LOTISSEMENT LE VERGER (Point présenté par Nathalie DUBIN)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget « Lotissement Le verger » de la Commune pour l'exercice 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget « Lotissement Le Verger » de la Commune pour l'exercice 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17. D17 02 2026 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET LOTISSEMENT LES VIGNES 2 (Point présenté par Nathalie DUBIN)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget « Lotissement Les Vignes 2 » de la Commune pour l'exercice 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le Budget « Lotissement Les Vignes 2 » de la Commune pour l'exercice 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

18. D18 02 2026 - FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN M57 POUR L'ANNÉE 2026 (Point présenté par Nathalie DUBIN)

M. le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités

territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°D03.09.2021 du conseil municipal en date du 30 septembre 2021 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 et que cette norme comptable s'applique au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve cette proposition.

Vote : Adoptée à l'unanimité

ENFANCE JEUNESSE

19. D19 02 2026 - DETERMINATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE VERSEE AU TITRE DES CONTRATS D'ASSOCIATION PASSES AVEC LES OGEC SAINT JOSEPH (LA FLOCELLIERE), LES TROIS PONTS (LA POMMERAIE-SUR-SEVRE), SAINT JOSEPH (LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR) ET SAINTE ANNE (SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE) (Point présenté par Anita BERNARD)

Monsieur le Maire indique qu'un contrat d'association a été passé entre les OGEC Saint Joseph (La Flocellière), Les Trois Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre), Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur) et Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure) et l'Etat.

A ce titre, une participation aux dépenses de fonctionnement de l'école doit être versée par la Commune siège de chacun de ces OGEC.

Il précise que cette participation est calculée par référence au coût d'un élève de l'école publique. Le compte financier unique 2025 de Sèvremont montre que ce coût de référence est de 865 €.

Monsieur le Maire propose de verser une participation de 865 € par élève aux OGEC Saint Joseph (La Flocellière), Les Trois Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre), Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur) et Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure). Seront déduites de cet acompte les sommes versées en janvier 2026.

OGEC	Nombre d'élèves 2025	Subvention accordée	Nombre d'élèves 2026	Subvention accordée
Ecole Saint Joseph (La Flocellière)	133	113 050 €	129	111 585 €
Ecole Les 3 Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre)	59	50 150 €	65	56 225 €
Ecole Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur)	69	58 650 €	70	60 550 €
Ecole Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure)	154	130 900 €	143	123 695 €
	415	352 750 €	407	352 055 €

Total				
--------------	--	--	--	--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve cette proposition.

Vote : Adoptée à l'unanimité

20. D20 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE SAINT MICHEL MONT MERCURE (Point présenté par Anita BERNARD)

Monsieur le Maire présente la demande de subvention faite par l'association Familles Rurales de Saint Michel Mont Mercure en charge du service périscolaire.

Il propose de verser la subvention suivante à l'association Familles Rurales de Saint Michel Mont Mercure :

	Subvention versée en 2025	Demande 2026	Proposition 2026
Familles Rurales (Saint-Michel-Mont-Mercure) Accueil périscolaire	60 000 €	70 000 €	65 000 €
Total	60 000 €	70 000 €	65 000 €

Anita BERNARD, adjointe, responsable de la commission « Enfance – Jeunesse » précise que le reliquat de 5 000 euros pourra être versé au vu du bilan qui sera fait en fin d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve cette proposition.

Céline RAVAUD, intéressée, quitte la salle.

Vote : Adoptée à l'unanimité

21. D21 02 2026 - VOTE DE SUBVENTIONS COMMUNALES A L'ASSOCIATION MONCHAPO (Point présenté par Anita BERNARD)

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention faites par l'association Monchapo en charge des services périscolaire et restauration scolaire sur les communes déléguées de La Pommeraie sur Sèvre et de Les Châtelliers-Châteaumur.

Il propose de verser les subventions suivantes à l'association Monchapo :

	Subvention versée en 2025	Demande 2026	Proposition 2026
Monchapo (Les Châtelliers-Châteaumur et La Pommeraie-sur-Sèvre) Accueil périscolaire	59 767 €	52 000 €	50 000 €
Monchapo (La Pommeraie-sur-Sèvre) Restauration scolaire	18 810 €	39 200 €	39 200 €
Monchapo (Les Châtelliers-Châteaumur) Restauration scolaire	23 716 €		
Total	102 293 €	91 200 €	89 200 €

Anita BERNARD explique qu'en fonction des résultats qui seront présentés en fin d'année par l'association « Monchapo » il pourra être procédé au versement de 2 000 euros pour atteindre les 52 000 euros demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve cette proposition.

Vote : Adoptée à l'unanimité

22. D22 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE LA FLOCELLIERE (Point présenté par Anita BERNARD)

Monsieur le Maire présente la demande de subvention faite par l'association Familles Rurales de La Flocellière. Il propose de verser une subvention d'un montant de 800 € :

	Subvention versée en 2025	Demande 2026	Proposition 2026
Familles Rurales (La Flocellière)	800 €	1000 €	800 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve cette proposition.

Vote : Adoptée à l'unanimité

23. D23 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A L'IME LES HERBIERS (Point présenté par Anita BERNARD)

Monsieur le Maire présente la demande de subvention faite par l'IME Les Herbiers. Il propose de verser une subvention d'un montant de 1 000 € :

	Subvention versée en 2025	Demande 2026	Proposition 2026
IME	800 €	1 800 €	1 000 €

Anita BERNARD indique que cette demande de l'IME est faite à 28 communes. Elle explique que la proposition de la commission d'accorder 1 000 euros à l'IME les Herbiers correspond à un montant de 200 euros par jeune sèvremontain accueilli dans cette structure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve cette proposition.

Vote : Adoptée à l'unanimité

24. D24 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A L'ASSOCIATION LES PITCHOUNES (Point présenté par Anita BERNARD)

Monsieur le Maire présente la demande de subvention faite par l'association Les Pitchounes (association des assistantes maternelles de Les Châtelliers-Châteaumur). Il propose de verser une subvention d'un montant de 150 € :

	Subvention versée en 2025	Demande 2026	Proposition 2026
Les Pitchounes	170 €	150 €	150 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve cette proposition.

Vote : Adoptée à l'unanimité

25. D25 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A L'ASSOCIATION LES PETITS POUCHES (Point présenté par Anita BERNARD)

Monsieur le Maire présente la demande de subvention faite par l'association Les Petits Pouces. Il propose de verser une subvention d'un montant de 550 € :

	Subvention versée en 2025	Demande 2026	Proposition 2026
Les Petits Pouces	550 €	550 €	550 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve cette proposition.

Vote : Adoptée à l'unanimité

26. D26 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION COMMUNALE 2026 - APEL SAINT JOSEPH (LA FLOCELLIERE) – Point présenté par Anita BERNARD

Monsieur le Maire indique que l'APEL Saint Joseph de La Flocellière a effectué auprès de la Commune une demande de subvention.

Les élus de la commission « Enfance, jeunesse » proposent de verser à toutes les associations de parents d'élèves de la Commune une subvention de 15 € par élève scolarisé dans l'établissement au 1er janvier 2026 soit :

– 129 élèves x 15 € = 1 935 €.

	Subvention versée en 2025	Nombre d'enfants au 1er janvier 2026	Proposition 2026 au vu du nombre d'élèves (15 €/élève)
APEL Saint Joseph (La Flocellière)	1 862 €	129	1 935 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser cette subvention à cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve cette proposition.

Vote : Adoptée à l'unanimité

27. D27 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION COMMUNALE 2026 - APEL LES TROIS PONTS (LA POMMERAIE SUR SEVRE) – Point présenté par Anita BERNARD

Monsieur le Maire indique que l'APEL Les Trois Ponts de La Pommeraie sur Sèvre a effectué auprès de la Commune une demande de subvention.

Les élus de la commission « Enfance, jeunesse » proposent de verser à toutes les associations de parents d'élèves de la Commune une subvention de 15 € par élève scolarisé dans l'établissement au 1er janvier 2026 soit :

– 65 élèves x 15 € = 975 €.

	Subvention versée en 2025	Nombre d'enfants au 1er janvier 2026	Proposition 2026 au vu du nombre d'élèves (15 €/élève)
APEL Les Trois Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre)	826 €	65	975 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser cette subvention à cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve cette proposition.

Vote : Adoptée à l'unanimité

28. D28 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION COMMUNALE 2026 - APEL SAINT JOSEPH (LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR) - Point présenté par Anita BERNARD

Monsieur le Maire indique que l'APEL Saint Joseph de Les Châtelliers-Châteaumur a effectué auprès de la Commune une demande de subvention.

Les élus de la commission « Enfance, jeunesse » proposent de verser à toutes les associations de parents d'élèves de la Commune une subvention de 15 € par élève scolarisé dans l'établissement au 1er janvier 2026 soit :

– 70 élèves x 15 € = 1 050 €.

	Subvention versée en 2025	Nombre d'enfants au 1er janvier 2026	Proposition 2026 au vu du nombre d'élèves (15 €/élève)
APEL Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur)	966 €	70	1 050 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser cette subvention à cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve cette proposition.

Vote : Adoptée à l'unanimité

29. D29 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION COMMUNALE 2026 - APEL SAINTE ANNE (SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE) - Point présenté par Anita BERNARD

Monsieur le Maire indique que l'APEL Sainte Anne de Saint-Michel-Mont-Mercure a effectué auprès de la Commune une demande de subvention.

Les élus de la commission « Enfance, jeunesse » proposent de verser à toutes les associations de parents d'élèves de la Commune une subvention de 15 € par élève scolarisé dans l'établissement au 1er janvier 2026 soit :

– 143 élèves x 15 € = 2 145 €.

	Subvention versée en 2025	Nombre d'enfants au 1er janvier 2026	Proposition 2026 au vu du nombre d'élèves (15 €/élève)
APEL Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure)	2 156 €	143	2 145 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser cette subvention à cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve cette proposition.

Vote : Adoptée à l'unanimité

30. D30 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION COMMUNALE 2026 - LE PUBLIC POUR TOUS (ECOLE JACQUES-BEREAU DE LA FLOCELLIERE) - Point présenté par Anita BERNARD

Monsieur le Maire indique que Le Public pour Tous de La Flocellière a effectué auprès de la Commune une demande de subvention.

Les élus de la commission « Enfance, jeunesse » proposent de verser à toutes les associations de parents d'élèves de la Commune une subvention de 15 € par élève scolarisé dans l'établissement au 1er janvier 2026 soit :

– 64 élèves x 15 € = 960 €.

	Subvention versée en 2025	Nombre d'enfants au 1er janvier 2026	Proposition 2026 au vu du nombre d'élèves (15 €/élève)
Le Public pour tous (La Flocellière)	1 120 €	64	960 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser cette subvention à cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve cette proposition.

Vote : Adoptée à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE-ACTEURS ECONOMIQUES

31. D31 02 2026 - REMBOURSEMENT DE FRAIS A L'ASSOCIATION LES PAS DU SOMMET (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Les pas du sommet » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 34,37 €.

Objet de la demande de subvention :

Remboursement de frais

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 34,37 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association "Les pas du sommet" d'un montant de 34,37 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

32. D32 02 2026 - REMBOURSEMENT DE FRAIS A L'ASSOCIATION LES SENTIERS FLOCEENS (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Les sentiers flocéens » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 334,63 €.

Objet de la demande de subvention :

Remboursement de frais

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 334,63 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Les sentiers flocéens " d'un montant de 334,63 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

33. D33 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMIS DU CHATEAU DE

LA FLOCELLIERE (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026. L'association « Les amis du château de la Flocellière » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 1 500,00 €.

Objet de la demande de subvention :

Pérenniser les événements culturels du château de la Flocellière

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 800,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Les amis du château de la Flocellière " d'un montant de 800,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : Pour : 21 ; Contre : 1 ; Abstention : 0

34. D34 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ART FLO (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026. L'association « Art Flo » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 300,00 €.

Objet de la demande de subvention :

Achat de matériel et de fleurs

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 200,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Art Flo " d'un montant de 200,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

35. D35 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CASTEL EN SCENE (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Castel en Scène » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 200,00 €.

Objet de la demande de subvention :

Création d'une nouvelle troupe de théâtre adolescents et achats de décors

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 200,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Castel en Scène " d'un montant de 200,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

36. D36 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ACPG CATM SEVREMONT (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.
L'association « ACPG/CATM Sèvremont » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 940,00 €.

Objet de la demande de subvention : aide aux déplacements Le Langon et Historial de la Vendée
Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 400,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " ACPG/CATM Sèvremont " d'un montant de 400,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

37. D37 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AU CESAC (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.
L'association « CESAC » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 2 500,00 €.

Objet de la demande de subvention : Organisation de la foire commerciale, modernisation et service aux adhérents

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 500,00 €

Une nouvelle subvention de 2 000 € sera versée sous réserve d'organisation de la foire commerciale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " CESAC " d'un montant de 500,00 € et d'une nouvelle subvention de 2 000 € conditionnée à l'organisation de la foire commerciale en septembre 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : Pour : 21 ; Contre : 1 ; Abstention : 0

38. D38 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION AU COMITE DES FETES DE SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE POUR UNE FORMATION D'ARTIFICIER (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Comité des fêtes Saint-Michel » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 600,00 €.

Objet de la demande de subvention : formation d'un artificier

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention du montant de la facture de la formation d'artificier, plafonné à 600,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Comité des fêtes Saint-Michel " du montant de la facture de la formation d'artificier, plafonné à 600,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

39. D39 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AU COMITE DES FETES 10 ANS DE SEVREMONT (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026. L'association « Comité des fêtes 10 ans de Sèvremont » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 15 000,00 €.

Objet de la demande de subvention : Organisation d'un week-end festif à l'occasion des 10 ans de la commune de Sèvremont

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 15 000,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Comité des fêtes 10 ans de Sèvremont " d'un montant de 15 000,00 € **sous réserve de l'organisation de l'évènement.**

Alexandra BITEAU, adjointe, responsable de la commission « Acteurs économiques et associations » explique qu'en raison de cette subvention exceptionnelle pour un événement exceptionnel, il n'y aura pas de subvention versée individuellement à chaque comité des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle que l'initiative de ce week-end festif revient aux comités des fêtes des 4 communes déléguées réunis. Il précise que, à la suite d'une rencontre avec les organisateurs, le budget important de la fête, 80 000 euros, sera en partie financé par cette subvention et aussi par des sponsors. Monsieur le Maire constate qu'il règne une réelle entente entre les associations qui mettent tout en œuvre pour l'animation de ce week-end.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

40. D40 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA BOULITE (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « La Boulite » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 500,00 €.

Objet de la demande de subvention : archivage de documents et achat de pancartes informatives pour le circuit du patrimoine

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 500,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " La Boulite " d'un montant de 500,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

41. D41 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES ARTS SEVREMONTAINS (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « les Arts Sèvremontains » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 8 000,00 €.

Objet de la demande de subvention : charges salariales des salariés de l'association et frais divers

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 8 000,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " les Arts Sèvremontains " d'un montant de 8 000,00 €.

Véronique JOLY, intéressée à l'affaire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

42. D42 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES PEPITES DU BOCAGE (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Les Pépites du Bocage » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 1 200,00 €.

Objet de la demande de subvention : Organisation de Festimaj et création d'une pièce poétique

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 500,00 €

Une nouvelle subvention de 100 € sera versée sous réserve d'organisation de la pièce poétique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Les Pépites du Bocage " d'un montant de 500,00 € et d'une nouvelle subvention de **100 € conditionnée à l'organisation de la pièce poétique.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : Pour : 19 ; Contre : 1 ; Abstention : 2

43. D43 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES TROUBADOURS DES PONTS (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Les Troubadours des Ponts » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 700,00 €.

Objet de la demande de subvention : renouvellement du piano

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 500,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Les Troubadours des Ponts " d'un montant de 500,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

44. D44 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A LA MAISON DE LA VIE RURALE, ASSOCIATION LABELLISEE CPIE SEVRE ET BOCAGE (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Maison de la Vie Rurale » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 600,00 €.

Objet de la demande de subvention : Randonnée pédagogique avec les enfants

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 600,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Maison de la Vie Rurale " d'un montant de 600,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

Laurent DESNOUHES, intéressé à l'affaire quitte la salle.

Vote : Pour : 20 ; Contre : 1 ; Abstention : 0

45. D45 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PATRIMOINE ET SAVOIRS

DU BOCAGE (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Patrimoine et savoirs du Bocage » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 800,00 €.

Objet de la demande de subvention : amélioration de l'accueil du site

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 500,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Patrimoine et savoirs du Bocage " d'un montant de 500,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

46. D46 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION THE N'JOY (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « The N'Joy » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 2 000,00 €.

Objet de la demande de subvention : organisation du festival, création de nouveaux décors et frais divers

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 1 500,00 € sous réserve de l'organisation du festival.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " The N'Joy" d'un montant de 1 500,00 € **sous réserve de l'organisation du festival.**

Magalie GUICHETEAU demande si l'association recevra une subvention supplémentaire du fait de l'organisation du festival sur 2 jours. Alexandra BITEAU répond que cela n'est pas prévu et que l'association N'JOY reçoit une aide conséquente de la municipalité *via* la mise à disposition du personnel communal pour la mise en place de matériel (oriflammes par exemple).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

En préambule des points suivants qui concernent l'attribution de subventions pour des associations sportives, Alexandra BITEAU rappelle que, comme les années passées, un forfait communal discuté en commission est appliqué. Pour l'année 2026, la commission propose d'augmenter ce forfait de 1% par licencié, soit 11,60 € par adhérent pour les associations sèvremontaines et 9,28 € par adhérent pour les associations hors Sèvremont.

47. D47 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES ECURIES DU HAUT VIGNAUD (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Les Ecuries du haut Vignaud » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 250,00 €.

Objet de la demande de subvention : Formation des cavaliers et aide pour les déplacements en compétition.

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 208,89 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Les Ecuries du haut Vignaud " d'un montant de 208,89 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : Pour : 21 ; Contre : 0 ; Abstention : 1

48. D48 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CASTELMUROIS AMBIANCE SPORTIVE (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Castelmurois Ambiance Sportive » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 590,00 €.

Objet de la demande de subvention : sortie sportive et achat de matériel

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 590,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Castelmurois Ambiance Sportive " d'un montant de 590,00 €.

[Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.](#)

49. D49 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE CERCLE EQUESTRE DE LA LOGE (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Le Cercle Equestre de la Loge » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 500,00 €.

Objet de la demande de subvention : aménagement d'un vestiaire pour les cavaliers et achat de matériel

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 185,64 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Le Cercle Equestre de la Loge " d'un montant de 185,64 €.

[Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.](#)

Vote : Pour : 21 ; Contre : 1 ; Abstention : 0

50. D50 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE DE DANSE DE LES CHATELLIERS (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Ecole de danse de les Châtelliers » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 950,00 €.

Objet de la demande de subvention : frais divers

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 928,39 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Ecole de danse de les Châtelliers " d'un montant de 928,39 €.

[Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.](#)

51. D51 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION HAUT BOCAGE VENDEE BASKET (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Haut Bocage Vendée Basket » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 2 500,00 €.

Objet de la demande de subvention : achat de matériel, frais d'intervention des salariés dans les écoles
Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 754,32 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Haut Bocage Vendée Basket " d'un montant de 754,32 €.

[Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.](#)

52. D52 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION HAUT BOCAGE VENDEE BASKET POUR UN JEU DE MAILLOTS (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Haut Bocage Vendée Basket » a procédé à une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 800,00 €.

Objet de la demande de subvention : achat d'un jeu de maillots

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention du montant de la facture du jeu de maillots plafonnée à 800,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention exceptionnelle du **montant de la facture du jeu de maillots plafonnée à 800,00 €** à l'association " Haut Bocage Vendée Basket "

[Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.](#)

53. D53 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AU MOTO TOURISTE CLUB DU MONT MERCURE – MTCMM (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Moto Touriste Club du Mont Mercure » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 300,00 €.

Objet de la demande de subvention : organisation de la Raize Michelaise et achat de matériel

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 278,52 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Moto Touriste Club du Mont Mercure " d'un montant de 278,52 €.

[Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.](#)

[Vote : Pour : 21 ; Contre : 0 ; Abstention : 1](#)

54. D54 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PALET CLUB MICHELAIS (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Palet Club Michelais » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 450,00 €.

Objet de la demande de subvention : achat de plaques et jeux de palets

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de 371,36 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Palet Club Michelais " d'un montant de 371,36 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

55. D55 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PELICANS GYM LES EPESSSES (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Pélicans Gym Les Epresses » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 600,00 €.

Objet de la demande de subvention : Achat de matériel et aide au déplacement des équipes

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 473,38 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Pélicans Gym Les Epresses " d'un montant de 473,38 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : Pour : 21 ; Contre : 0 ; Abstention : 1

56. D56 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POLKA FLO DANSE (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Polka Flo Danse » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 300,00 €.

Objet de la demande de subvention : achat de micro et costume

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de 300,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Polka Flo Danse " d'un montant de 300,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

57. D57 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SEVREMONT FOOTBALL CLUB (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Sèvremont Football Club » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 5 500,00 €.

Objet de la demande de subvention : achat de matériel, frais divers

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de 3 353,82 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Sèvremont Football Club " d'un montant de 3 353,82 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

58. D58 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A SOCIETE DE CHASSE « SAINT-HUBERT » LA POMMERAIE-SUR-SEVRE (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Société de chasse Saint-Hubert La Pommeraie-sur-Sèvre » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 400,00 €.

Objet de la demande de subvention : Achat de bracelets sangliers et chevreuils, paiement des fermages, paiement des dégâts aux agriculteurs

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 174,07 €
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Société de chasse Saint-Hubert La Pommeraie-sur-Sèvre " d'un montant de 174,07 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : Pour : 21 ; Contre : 1 ; Abstention : 0

59. D59 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A SOCIETE DE CHASSE LA BECASSE – LA FLOCELLIERE (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Société de chasse La Bécasse La Flocellière » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 120,00 €.

Objet de la demande de subvention : Achat de bracelets sangliers et chevreuils, paiement des fermages, paiement des dégâts aux agriculteurs

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 116,05 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Société de chasse La Bécasse La Flocellière " d'un montant de 116,05 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : Pour : 21 ; Contre : 1 ; Abstention : 0

60. D60 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A SOCIETE DE CHASSE DE SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Société de chasse Saint-Michel-Mont-Mercure » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 200,00 €.

Objet de la demande de subvention : Achat de bracelets sangliers et chevreuils, paiement des fermages, paiement des dégâts aux agriculteurs

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 200,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Société de chasse Saint-Michel-Mont-Mercure " d'un montant de 200,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : Pour : 21 ; Contre : 1 ; Abstention : 0

61. D61 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION TENNIS CLUB DE LES EPESSSES (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Tennis Club Les Epesses » a procédé à une demande de subvention.

Objet de la demande de subvention : Contribuer à la formation et à la pratique du sport

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de : 50,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Tennis Club Les Epesses " d'un montant de 50,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : Pour : 20 ; Contre : 0 ; Abstention : 2

62. D62 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION TENNIS DE TABLE DES MONTS ET VALLEES (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Tennis de table des Monts et Vallées » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 1 000,00 €.

Objet de la demande de subvention : financement de l'entraîneur salarié et achat de matériel

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de 185,68 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Tennis de table des Monts et Vallées " d'un montant de 185,68 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

63. D63 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION TWIRLING POUZAUGES BOCAGE (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « Twirling Pouzauges Bocage » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 200,00 €.

Objet de la demande de subvention : achat de matériel et textiles, déplacements pour le championnat, stages, développement de la section « sport adapté »

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de 148,51 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " Twirling Pouzauges Bocage " d'un montant de 148,51 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

64. D64 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION USHB – HANDBALL (Point présenté par Alexandra BITEAU)

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « USHB Handball » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 1 500,00 €.

Objet de la demande de subvention : rémunération de l'entraîneur salarié, déplacements, achat de matériel

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de 382,96 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " USHB Handball " d'un montant de 382,96 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

65. D65 02 2026 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA CARPE MICHELAISE

Les élus de la Commission « Acteurs économiques et associations » ont travaillé sur les demandes de subventions faites par les associations lors de la réunion de la commission du 19 février 2026.

L'association « La Carpe Michelaise » a procédé à une demande de subvention d'un montant de 200,00 €.

Objet de la demande de subvention : rempoissonnement du lac

Les élus de la Commission proposent le versement d'une subvention d'un montant de 200,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser une subvention à l'association " La Carpe Michelaise " d'un montant de 200,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

Pour terminer les points « Vie associative », Monsieur le Maire rappelle que les associations bénéficient également, en sus de ces subventions, de la mise à disposition gratuite des salles communales et des terrains de sport, ainsi que de leur entretien.

INTERCOMMUNALITE

66. D66 02 2026 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (Point présenté par Jean-Louis ROY)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-17 et L5211-20,

Vu les arrêtés préfectoraux n°90 SPF du 26 décembre 1990 et n° 01 SPF du 21 décembre 2001, portant création du district du Pays de Pouzauges, puis transformation en Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Vu les différents arrêtés préfectoraux portant modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Vu les délibérations relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

Vu les délibérations n°CC16122502 et n°CC27012601 du Conseil de communauté des 16 décembre 2025 et 27 janvier 2026 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes,

Monsieur le Maire expose que par délibération n°CC16122502 et n°CC27012601, le Conseil de communauté a approuvé les prises de compétences suivantes :

- Délégation à la Région des Pays de la Loire de la compétence en matière de transport à la demande sur le ressort territorial,
- Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- Les déplacements de sportifs pour leur participation à des compétitions de niveau régional et national.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 5211-20 du CGCT, ces modifications statutaires pourront être prononcées par arrêté du représentant de l'Etat après délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la Commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La nouvelle rédaction des statuts est annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose :

- d'approuver les transferts de compétence susvisés à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,
- d'approuver la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges modifiés en conséquence,
- de lui donner pouvoir pour signer tous documents afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que le point « animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance » permettra entre autres la mise en place d'un système de vidéosurveillance au centre aquatique de Pouzauges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés les propositions de Monsieur le Maire.

VOIRIE

67. D67 02 2026 - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE SUR UN TERRAIN COMMUNAL (Point présenté par Alain SCHMUTZ)

Monsieur le Maire indique que ENEDIS envisage l'établissement d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 27 mètres sur la parcelle AM 189 appartenant à la commune de Sèvremont.

A cet effet, ENEDIS a transmis à la Commune de Sèvremont une convention de servitude.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention et propose au conseil municipal de l'approuver et de l'autoriser à la signer.

PLAN CONVENTION DE SERVITUDE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

68. D68 02 2026 - CONVENTION PASSEE AVEC VENDEE EAU POUR LA MISE EN PLACE DE QUATRE POTEAUX INCENDIE (Point présenté par Alain SCHMUTZ)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune s'est lancée dans une démarche d'élaboration d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

Lors des premiers échanges, il est apparu que le quartier du lotissement de la Fontaine aux Loups était dépourvu de défense contre l'incendie.

A cet effet, Vendée Eau a transmis à la commune une convention de travaux pour la pose de quatre poteaux incendie prévoyant une participation financière de la collectivité de 15 481,50 € TTC.

Monsieur le Maire propose d'approuver la convention de participation financière et de l'autoriser à la signer.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un sujet important qu'il convient de traiter rapidement. Il rappelle que le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie, en cours d'élaboration, permettra d'avoir des conseils, des préconisations, des priorisations et des coûts en ce qui concerne les moyens de défense incendie (poteaux incendie, plans d'eau) disponibles et accessibles au plus près des habitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

69. D69 02 2026 - ACTE DE SOUS-TRAITANCE AU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE VOIRIE 2025 (Point présenté par Alain SCHMUTZ)

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux de voirie 2025 sur la commune de Sèvremont a été attribué à la société Pelletier TP pour un montant de 293 994,58 € HT.

Il précise que la société Pelletier TP a transmis à la Commune de Sèvremont un acte de sous-traitance pour la société Esvia (fourniture et mise en place de la signalisation horizontale et verticale) pour un montant de 12 503,87 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cet acte de sous-traitance et de l'autoriser à le signer.

Alain SCHMUTZ précise que le chantier dans la rue du Père Dalin se passe dans les délais impartis et que la déviation mise en place donne entière satisfaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

70. D70 02 2026 - ACTE DE SOUS-TRAITANCE AU MARCHE RELATIF A L'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT LE VERGER (Point présenté par Alain SCHMUTZ)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 16 octobre 2025 le conseil municipal a validé, dans le cadre du lot n°1 (VRD) du marché relatif à l'aménagement du lotissement Le Verger passé avec la société Cholet TP, un acte de sous-traitance pour la société Pavage 44 (pose de bordures béton) pour un montant de 2 175 €.

Il précise que la société Cholet TP a transmis à la Commune de Sèvremont un acte de sous-traitance modificatif pour la société Pavage 44 (pose de bordures béton) pour un montant de 2 030 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cet acte de sous-traitance et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

RESSOURCES HUMAINES

71. D71 02 2026 - GRATIFICATION FINANCIERE POUR L'ACCUEIL DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT (Point présenté par Jean-Louis ROY)

Les élèves de l'enseignement scolaire ou les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

La période de stage peut faire l'objet d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification. L'organe délibérant est compétent pour fixer le principe et les modalités de cette contrepartie financière.

La loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014, tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires et le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 apportent plusieurs changements au cadre juridique des stages.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'accueil et de gratification des élèves ou étudiants effectuant un stage au sein de la collectivité selon les modalités définies par ces textes.

Sont concernés les stages effectués à titre obligatoire ou optionnel, par des élèves ou étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement dispensant une formation diplômante ou certifiante. Ces stages doivent être intégrés à un cursus pédagogique scolaire ou universitaire, et ne peuvent avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent de la collectivité.

La collectivité de Sèvremont accueille en stage au sein du service espaces verts Thomas Brosseau depuis le 1^{er} septembre 2025 et ce jusqu'au 30 juin 2026.

Une convention de stage tripartite a été établie entre le stagiaire, l'établissement d'enseignement et la collectivité dont les mentions obligatoires sont déterminées par décret (D.124-4 du Code de l'éducation).

Cette convention précise notamment l'objet du stage, sa durée, ses dates de début et de fin, les conditions d'accueil du stagiaire (horaires, locaux, remboursements de frais, restauration...), les modalités d'évaluation du stage, les conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter et notamment dans le cadre des congés et autorisations d'absence mentionnés à l'article L.124-13 du Code de l'éducation.

Le stagiaire bénéficie d'une gratification dès lors que la durée de stage est supérieure à 66 jours consécutifs ou non. Ainsi, pour pouvoir bénéficier d'une gratification obligatoire, le stagiaire doit être présent dans la collectivité plus de 66 jours consécutifs ou non.

Le montant de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

La gratification est due au stagiaire à compter du 24 février 2026.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De l'autoriser à verser une gratification financière au stagiaire Thomas Brosseau correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale à compter du 24/02/2026.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice

Céline RAVAUD, intéressé à l'affaire sort de la salle.

Pour répondre à une question de Catherine LUMINEAU, Monsieur le Maire précise que ce taux de 15 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale correspond à un taux horaire de 4,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

URBANISME

72. D72 02 2026 - CHOIX DE LA SOCIETE CHARGEE DE LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS DANS LE LOTISSEMENT « LES VERSENNES 2 » (Point présenté par Laurent DESNOUHES)

Monsieur le Maire indique que des travaux concernant les aménagements paysagers sont prévus dans le lotissement « Les Versennes 2 ».

Il précise qu'à cet effet, une consultation a été lancée par l'intermédiaire du site « Marchés Sécurisés » le 14 janvier 2026.

Après analyse des offres, c'est celle de la société SCOP CAJEV SA qui a été considérée comme la mieux disante pour un montant de 49 817,64 € HT.

Monsieur le maire propose de retenir l'offre de la société SCOP CAJEV SA et de l'autoriser à signer le marché correspondant.

Laurent DESNOUHES, adjoint, responsable de la commission « urbanisme – cadre de vie » présente que, le premier marché étant resté infructueux, il s'agit de la seconde consultation pour ce lot avec une modification du cahier des charges. Il précise que la société SCOP CAJEV, basée à la Roche-sur-Yon, est reconnue pour son sérieux et sa fiabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

DOMANIALITE

73. D73 02 2026 - ACQUISITION D'UN TERRAIN (COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE SUR SEVRE) (Point présenté par Laurent DESNOUHES)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 10 juillet 2025, le conseil municipal avait donné un accord de principe à l'achat au prix de 2 € le m² du terrain (d'une surface approximative de 540 m²) situé à la Moutardière sur la commune déléguée de La Pommeraie sur Sèvre sur lequel sont aménagés les vestiaires de foot.

Suite à cet accord, Monsieur le Maire a rencontré le propriétaire, Monsieur Thierry de Beauregard. Celui-ci souhaite un prix d'achat de 5 € le m² et en contrepartie accepte de laisser dans l'ancien terrain de foot qui lui appartient les câbles d'alimentation électrique de l'éclairage public enfouis dans le sol. Cette contrepartie procure un gain pour la collectivité dans le cadre du retrait de l'éclairage public.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle A 2594 d'une surface de 532 m² au prix de 5 € le m² et de l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant, les frais d'arpentage et d'acte étant à la charge de la collectivité.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de conserver les vestiaires qui ont été construits sur cette parcelle. Il précise que le prix d'achat, quoiqu'il puisse paraître élevé au regard de la première proposition faite à Monsieur de Beauregard est satisfaisant, compte tenu de l'économie réalisée suite au maintien en terre des câbles électriques. Toutefois il conviendra cependant de ne pas en faire un prix de référence pour de futurs dossiers. Pour rappel, le retrait des câbles électriques dans la terre était évalué à 10 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

74. D74 02 2026 - VENTE D'UN BATIMENT ET D'UN TERRAIN ATTENANT (COMMUNE DELEGUEE DE LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR) (Point présenté par Christian RIGAUDEAU)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 26 janvier 2026, le conseil municipal avait donné un accord de principe à la vente à la SCI Timadel :

- du local commercial situé cité des forges d'une surface de 195 m² au prix de 115 000 €
- d'une partie du parking d'une surface de 320 m² au prix de 20 € le m²

Les frais d'acte étaient pris en charge par la SCI Timadel.

Suite à cette décision, la commune a été destinataire du document d'arpentage numéroté nécessaire à la passation de cette vente.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose

- de vendre à la SCI Timadel les parcelles C 1687 (32 m²) et C 1689 (163 m²) au prix de 115 000 € et la parcelle C 1692 (320 m²) au prix de 20 € le m²
- de l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant, les frais d'acte et de géomètre étant à la charge de la SCI Timadel

Le service des domaines, sollicité à cet effet, a évalué l'ensemble à 128 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

75. D75 02 2026 - VENTE D'UN ATELIER RELAIS

Monsieur le Maire indique que Monsieur Tony Sourisseau a souhaité acquérir l'atelier relais et le terrain attenant situés zone de la Blauderie sur la commune déléguée de La Flocellière.

Une proposition de vente au prix de 165 000 € a été faite auprès de Monsieur Sourisseau qui l'a acceptée.

Le service des domaines, sollicité à cet effet, a évalué la parcelle concernée au prix de 165 000 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre à Monsieur Tony Sourisseau (ou à la personne morale qui s'y substituera) la parcelle ZI 76 d'une surface de 5 050 m² au prix de 165 000 €, les frais d'acte étant à sa charge.

Christian RIGAUDEAU, adjoint, responsable de la commission « bâtiments – patrimoine » indique qu'un nouveau bornage du terrain a été nécessaire afin de garder en terrain communal la parcelle attenante sur laquelle est placée une antenne relais. Il précise par ailleurs que la société ELIACO, locataire d'une partie de ce bâtiment, reste en place avec Monsieur SOURISSEAU comme nouveau propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

76. D76 02 2026 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LA SOCIETE API (Point présenté par Jean-Louis ROY)

Monsieur le Maire indique que lors de la séance du 10 juillet 2025 le conseil municipal avait donné un accord de principe à l'occupation du domaine public cité des forges sur la parcelle C 952 (devenue depuis C 1 693) par la société Api dans le cadre de l'installation d'une supérette connectée.

Il précise que depuis cette séance, la société a déposé une demande de permis de construire qui a fait l'objet d'un accord par arrêté du 5 décembre 2025. Les délais de recours contentieux étant dépassés, il convient désormais de formaliser cette occupation du domaine public.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de donner un accord à l'occupation du domaine public par la société Api cité des Forges avec une redevance annuelle d'occupation de 600 € par an et de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Monsieur le Maire précise que l'installation de la structure est prévue le 14 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

DIVERS

77. D77 02 2026 - PARTICIPATION A LA REPARATION D'UN RESEAU PRIVATIF D'EAUX USEES (Point présenté par Christian RIGAUDEAU)

Monsieur le Maire indique qu'il a été informé par Monsieur et Madame Jean-Claude OGER de dégâts occasionnés sur un réseau d'eaux usées de leur propriété située 24 rue des olivettes sur la commune déléguée de La Flocellière.

Ces dégâts proviennent des racines d'une haie plantée sur un terrain appartenant à la commune de Sèvremont.

Le coût de réparation du réseau d'eaux usées a été pour Monsieur et Madame Oger de 3 265,91 € TTC. Monsieur et Madame Oger ont souhaité savoir si la commune pouvait participer financièrement à ce coût de réparation.

Au vu de la situation, et vu que les dégâts proviennent d'une haie appartenant à la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune participe à hauteur de 50 % du coût de réparation TTC soit 1 632,96 €.

Christian RIGAUDEAU précise qu'un cas semblable s'est déjà présenté sur la commune avec le même traitement de partage des frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

78. D78 02 2026 - CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE DE PASSERELLES LORA (Point présenté par Jean-Louis ROY)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le souhait de Vendée Numérique de mettre en place un réseau très bas débit LoRa sur le département de la Vendée. Cette mise en place nécessite l'installation de passerelles sur des bâtiments communaux.

Vendée Numérique a transmis à la commune une convention prévoyant la mise en place de passerelles sur les bâtiments suivants : théâtre de Les Châtelliers-Châteaumur, atelier du service espaces verts, salle de sports de la Moutardière, églises des communes déléguées de La Pommeraie sur Sèvre, Les Châtelliers-Châteaumur et de Saint Michel Mont Mercure.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit, *via* ces passerelles, de récupérer des données telles que des relevés de compteurs d'eau par exemple. Il précise néanmoins qu'il conviendra de garder un point d'attention pour une éventuelle installation sur les bâtiments inscrits au titre des monuments historiques soumis à l'avis des architectes des bâtiments de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : Pour : 18 ; Contre : 1 ; Abstention : 3

79. D79 02 2026 - DETERMINATION DU LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS (Point présenté par Jean-Louis ROY)

Monsieur le Maire indique que par application des dispositions de l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.* »

Il rappelle que lors de la séance du 9 juillet 2020, le conseil municipal avait délibéré pour qu'il se réunisse, pour toute la durée du mandat, à la salle des Lavandières, rue des Lavandières, Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre, étant donné que la salle du conseil municipal de la mairie de Sèvremont n'offre pas assez d'espace pour accueillir le conseil municipal.

Il propose au conseil municipal de fixer comme lieu de réunion pour la première réunion du conseil municipal issu des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, la salle des Lavandières rue des Lavandières, Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

80. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

22/12/2025	125-2025	CONCESSION DE TERRAIN - VENDE Catherine - SAINT MICHEL MONT MERCURE
06/02/2026	126-2025	BAIL RURAL A CLAUSES ENVIRONNEMENTALES GAEC LE LAMBERT
20/01/2026	002-2026	DIA PARCELLE A 1220 - DUQUESNE Jacques - LA POMMERAIE SUR SEVRE
26/01/2026	007-2026	DIA PARCELLE C 1591 - DOMAINE DE LA REDONNIERE - LA FLOCELLIERE
29/01/2026	008-2026	CONCESSION DE TERRAIN 2026-01 - BERNARD Paule - SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE
30/01/2026	009-2026	CONCESSION DE TERRAIN 2025-15 - BERNARD Catherine - LA FLOCELLIERE
30/01/2026	010-2026	CONCESSION DE TERRAIN 2026-01 - BONNIN Nicole - LA FLOCELLIERE
09/02/2026	011-2026	DIA PARCELLE ZM 116 - BRAHMI-BOUTET Alain - SAINT MICHEL MONT MERCURE
09/02/2026	012-2026	DIA PARCELLES ZT 197 198 199 200 200 - LEFEBVRE Gilles - SAINT MICHEL MONT MERCURE
09/02/2026	013-2026	DIA PARCELLE ZT 283 - MORISEET Arnaud et Déborah - SAINT MICHEL MONT MERCURE
06/02/2026	015-2026	CONCESSION DE TERRAIN 2026-02 - POUPIN Annette - LA FLOCELLIERE
06/02/2026	016-2026	CONCESSION DE TERRAIN 2026-03 - GRIMAUD Marie - LA FLOCELLIERE
09/02/2026	017-2026	CONCESSION DE TERRAIN 2026-02 - BARANGER Janine - LA POMMERAIE
10/02/2026	018-2026	REMBOURSEMENT DE FRAIS SUITE SINITRE - RAPIN GEORGES
11/02/2026	019-2026	Marché réfection du terrain de football de la commune déléguée de Saint Michel Mont Mercure
17/02/2026	020-2026	DIA PARCELLE ZT 232 ZT 429 - FICHET Simon - SAINT MICHEL MONT MERCURE
16/02/2026	021-2026	DIA PARCELLE C 1647 - VENDEE LOGEMENT ESH - LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR

17/02/2026	022-2026	DIA PARCELLE AB 597 ZL 111 - JULES Samuel - SAINT MICHEL MONT MERCURE
16/02/2026	023-2026	DIA PARCELLES AE 380 AE 74 - BOULAY Bertrand, Damien, Bernard et Paule - LA FLOCELLIERE
17/02/2026	024-2026	CONCESSION DE TERRAIN 2026-03 - BITEAU Monique - LA POMMERAIE

81. D80 02 2026 - APPROBATION DU DOSSIER DU PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF « LES VERSENNES 2 » (Point présenté par Laurent DESNOUHES)

Monsieur le Maire rappelle que le lotissement Les Versennes 2 a fait l'objet d'un permis d'aménager délivré le 20 février 2025.

Il précise que le règlement du lotissement dispose que pour les lots 1,3, 4, 8, 9,10, 11, 12, 13, 14, 20, 21 et 22, aucun bâtiment ou annexe ne pourra être construit en lieu et place de la haie bocagère plantée par la collectivité.

Au vu de la configuration du lot n°20, il propose au conseil municipal :

- De supprimer cette disposition pour le lot n°20
- D'approuver les pièces reprenant cette modification et de l'autoriser à les signer
- De déposer les pièces relatives à ce permis d'aménager modificatif chez Maître Tomljanovic, notaire à Pouzauges

Laurent DESNOUHES explique qu'il s'agit d'une plantation de haies avant la construction de bâtiments. Cependant, sur cette parcelle, la haie entravait la bonne mise en place de la future habitation. Il explique que cette haie sera replantée différemment sur la parcelle et que, de fait, cette modification ne change pas le linéaire d'arbustes plantés dans le lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

DIVERS

Monsieur le Maire signale que des gens du voyage sont arrivés pour la troisième fois depuis 6 mois à la Pommeraie-sur-Sèvre, sur le parking du bâtiment DELPEYRAT. Alexandra BITEAU signale que lors de son passage, ils lui ont indiqué vouloir partir rapidement. Monsieur le Maire précise qu'il a déclaré leur présence à la gendarmerie de Pouzauges qui est passée les voir dans l'après-midi.

Le Secrétaire de séance,
Véronique JOLY

V. JOLY 

Fait à SEVREMONT,
Le 02/04/2026,
Le Maire

